

## COMMUNICATION

Compte tenu de circonstances exceptionnelles, les avis de Taxe d'Habitation et de Contribution à l'Audiovisuel Public 2018 qui auraient dû parvenir courant octobre - début novembre 2018 aux contribuables de l'ensemble des communes membres de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie leur seront adressés à compter du 15 janvier 2019 (mise en ligne simultanée).

Les 18 communes concernées sont Bloye, Boussy, Crempigny-Bonneguette, Etercy, Hauteville-sur-Fier, Lornay, Marcellaz-Albanais, Marigny-Saint-Marcel, Massingy, Moye, Rumilly, Saint-Eusèbe, Sales, Val-de-Fier, Thusy, Vallières, Vaulx, Versonnex.

La date limite de paiement sera fixée au 15 février 2019.

